



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SOUFRE CHARGÉ CUPRIQUE BOB

Date de la dernière mise à jour: 27/02/2013

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

AZUFRERA Y FERTILIZANTES PALLARÉS, S.A. Av. Europa Parcela 1 – 7 (Pol.Ind. Constanti) 43120 CONSTANTI – TARRAGONA - ESPAÑA TEL: + 34 977 524 650 FAX: + 34 977 524 651 www.afepasa.com	Nom du Produit: SOUFRE CHARGÉ CUPRISOUFRE BOB Nom chimique: Soufre Formule : S Nº CAS: 7704-34-9 Nº CE (EINECS): 231-722-6 Nº REACH : 01-2119487295-27-XXXX Nº AMM: 4000328
Centre antipoison - Téléphone en cas d'urgence: 15 ou 0 800 887 887	
Usages identifiés: Agriculture (fongicide, acaricide)	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit: Sans classement toxicologique.

Etiquette:

Symboles / pictogrammes de danger:



Frases de risque:

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence:

S2: Conserver hors de la portée des enfants

S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux.

S20/21: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S23: Ne pas respirer les vapeurs

S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

SP1: Ne pas contaminer des eaux avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer l'équipement d'application du produit prêt des eaux superficielles / Éviter la contamination à travers des systèmes d'évacuation des eaux des exploitations agricoles ou des chemins)

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composition générale: Soufre 70% p/p DP + Oxychlorure de cuivre 2,5 p/p DP

Type de formulation: Poudre pour poudrage

Composants dangereux:	Rang:	Classification	Phrases S:
SOUFRE Nº CAS 7704-34-9 Nº CE (EINECS) # 231-722-6	70%	Xi, R38	S2 (46)
Oxychlorure de cuivre Nº CAS 1332-65-6 Nº CE (EINECS) # 215-572-9	2,5%	Xn, R20/22 N, R50/53	

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation: Transporter la personne accidentée à l'air frais et consulter un médecin.

Ingestion / aspiration: Consulter un médecin immédiatement et lui montrer l'étiquette si possible.

Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment les zones affectées avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

Mesures Générales: En cas d'accident ou malaise, consulter un médecin immédiatement (si possible lui montrer l'étiquette).

SOUFRE CHARGÉ CUPRIQUE BOB

Date: 27/02/2013



5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mesures d'extinction:	Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre.
Contre-indications:	Le soufre est un fort réducteur qui peut entraîner des explosions au contact d'agents oxydants.
Produits de combustion:	Lors de sa combustion, formation de gaz acides tels que le dioxyde de soufre ou de nuages de soufre vapeur /sulfure d'hydrogène à défaut d'oxygène.
Mesures spéciales:	Éviter d'éteindre le feu à l'aide de jets d'eau puissants et directs pouvant disperser le soufre et aggraver la situation.
Risques spécifiques:	La fonte du produit peut dégager des gaz irritants pouvant s'enflammer en présence de sources de chaleur ou d'ignition et provoquer un risque d'incendie du soufre fondu.
Équipements de protection:	Porter un appareil respiratoire autonome, un vêtement et des gants résistants à la chaleur ainsi qu'un appareil de protection des yeux.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Éviter tout contact avec le produit répandu et ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, ne pas s'approcher de la zone sans mesures de protection personnelle. Si le déversement produisait des nuages de poussière, porter de préférence un appareil de protection du visage.

Protection de l'environnement: Empêcher la pénétration du produit répandu dans les égouts ou drainages.

Méthodes de détoxicification et nettoyage: En cas de déversement, pulvériser de l'eau afin d'éviter les risques d'incendie et aspirer le produit dans un récipient fermé conformément aux mesures de sécurité existantes.

Protection personnelle: Porter un appareil de protection des yeux et des gants appropriés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Précautions générales: Éviter les flammes ou étincelles. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux. Conserver à l'écart des matières oxydantes. Éviter l'accumulation de poussière dans l'air. Utiliser des systèmes d'aspiration et de filtration d'air afin d'éliminer la poussière du lieu de travail. Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Conditions spécifiques: L'installation de systèmes électriques sûrs qui ne produisent pas d'étincelles constitue une mesure de prévention particulièrement recommandée.

Stockage:

Température et produits de décomposition: **Non précisés**

Réactions dangereuses: En contact avec des substances oxydantes, le soufre peut produire des explosions.

Conditions de stockage: Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés. Interdiction de fumer dans la zone de stockage. Ne pas souder et ne réaliser aucune autre activité produisant des étincelles ou flammes.

Matières incompatibles: Substances oxydantes. Produits basiques ou pouvant libérer des substances basiques (par exemple amines, ammoniac, etc.)

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipements de protection personnelle:

Respiratoire Appareil respiratoire approprié homologué pour des produits pulvérulents

Oculaire Lunettes de protection hermétiques ou viseurs.

Cutanée Gants imperméables

Peau et corps Équipement approprié afin d'éviter l'exposition du corps au produit.

Précautions générales: Éviter tout contact avec la peau, les yeux ainsi que l'inhalation.

Mesures hygiéniques au travail:

Interdiction de consommer ou emmagasiner des aliments dans la zone de manipulation de ces produits. Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après manipulation du produit. Installer les mesures de protection appropriées partout où il existe des risques d'inhalation du produit.



Contrôles de l'exposition:

La combustion du soufre peut générer du dioxyde de soufre et éventuellement du sulfure d'hydrogène (gaz toxiques).
TLV/TWA (SO₂) (ACGIH): 2ppm TLV/STEL (SO₂) (ACGIH): 5ppm TLV/TWA (SH₂) (ACGIH): 10ppm
TLV/STEL (SH₂) (ACGIH): 15ppm TLV/TWA (ACGIH): 1mg/m³ (poudre et brouillards de cuivre); 0,2 mg/m³ (fume de cuivre).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Solide en poudre. pH: Non précisé	Couleur: Bleue Odeur: Inodore
Point/intervalle d'ébullition: 444 ° C	Point/intervalle de fusion: 115-123 ° C
Point d'inflammation/Inflammabilité: >300° C	Pression de vapeur: Non établie
Auto inflammabilité: 232 ° C	Propriétés comburantes: Non applicables
Propriétés explosives: Lim. inf. explosive: 35 g/m ³ (S en poudre) Lim. sup. explosive: 1400 g/m ³ (S en poudre)	Densité apparente: <0.5 g/cm ³ Densité ap. compactée: <0.7 g/cm ³ Solubilité: Soluble dans sulfure de carbone et toluène 0.2% max
Tension superficielle: 60.8 dynes/cm à 120° C	Chaleur de combustion: -11030 KJ/Kg.
Hydrosolubilité: Insoluble	Coef. de partage (n-octanol/eau): Aucun
Autres données: Teneur en S: 70%	Humidité % 0.2 max..
Dangers dérivées de las propriétés physiques et chimiques : Aucune	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable à température ambiante.	Conditions à éviter: Étincelles ou flammes. Contact avec substances basiques
Incompatibilités: Matières oxydantes. Produits basiques ou qui peuvent libérer des substances basiques (par exemple amines, ammoniac, etc.)	
Produits de décomposition dangereux: SH ₂ SO ₂	
Risque de polymérisation: Aucun risque connu	Conditions à éviter: Aucune

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë: Orale LD50 (rat) > 2000 mg/kg bw Dermique LD50 (rat) > 2000 mg/kg bw Cancérogénicité: Non présente	Irritation: Irrite les yeux, la peau et les vies respiratoires Sensibilisation: Non sensibilisante Tératogénicité: Non présente
Conditions médicales aggravés a cause d'exposition: Personnes avec insuffisances respiratoires sont plus exposées aux risques (bronchite et asthme etc.)	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Forme et potentiel contaminant: Persistante et dégradabilité: Une fois libéré dans l'environnement, le produit s'oxyde rapidement, soit par l'action de bactéries, soit par d'autres micro-organismes, soit spontanément par la présence d'oxygène, formant des composés organiques de soufre. Dans l'eau et le sol, il existe des micro-organismes qui moyennant des réactions d'oxydation et réduction permettent l'assimilation de ces composés par les plantes et animaux supérieurs, s'incorporant ainsi à la chaîne trophique alimentaire. Le cuivre n'est pas dégradable. Mobilité/bioaccumulation: En général le soufre présente un cycle biologique et une mobilité similaire à celle du nitrogène, caractéristique de nutriments essentiels pour le développement de la vie cellulaire. Ne devient pas soluble dans l'eau. A cause de la forte fixation du cuivre vers plusieurs composants du sol, la lixiviation du même est extrêmement basse. Le cuivre ne pas se bio-accumule. Effets sur l'environnement: Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: Ne doit pas être éliminé dans des incinérateurs, la combustion pouvant dégager du SO ₂ toxique pour l'homme et l'environnement. Les options préférés sont de éliminer le produit suivants les normatifs locaux/nationaux ou envoyer les résidus à un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux. Les emballages sont considérés un résidu dangereux, l'utilisateur est obligé a les remettre au points de réception de systèmes intégrales de gestion d'emballage.
--



14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Précautions spéciales: Transporter le produit dans des fûts correctement fermés. Manipuler avec soin et conserver à l'écart de sources de chaleur et substances basiques.

Information complémentaire:

Désignation officielle de transport: SOUFRE (solide)

Route -ADR: 4.1 GE III

No. de Classification: 40

Numéro ONU: 1350

Étiquetage : 4.1

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Classification des substances actives:

Soufre: Xi, R38

Oxychlorure de cuivre: Xn, N, R20/22, R50/53

Classification du produit formulé (Règlement 1999/45/EC)

N, R51/53

16. AUTRES INFORMATIONS

Frases R inclus dans le document (point 3): R38 (Irritant pour la peau) ; R20/22 (51/53 Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Bases de dates consultées:

- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances.
- TSCA: Toxic Substances Control Act, US Environmental Protection Agency
- HSDB: US National Library of Medicine.
- RTECS: US Dept. of Health & Human Services

Réglementation consultée:

Réglemente (CE) no. 1907/2006 relative au registre, la évaluation, la autorisation y la restriction de las substancias et préparations chimiques (REACH).

Dir. 67/548/CEE sur les substancies dangereuses (y compris amendements et adaptations en vigueur).

Dir. 1999/45/CE sur les préparations dangereuses (y compris amendements et adaptations en vigueur).

Dir. 91/689/CEE sur les résidus dangereux / Dir. 91/156/CEE sur la gestion de résidus.

Real Décret 363/95: Réglementation sur la notification de nouvelles substancies et la classification, l'emballage et l'étiquetage de substancies dangereuses.

Real Décret 255/2003: Réglementation sur la classification, l'emballage et l'étiquetage de préparations dangereuses

Accord Européen sur le Transport International de Marchandises dangereuses par route (ADR).

Réglementation relative au Transport International de Marchandises dangereuses par Chemin de Fer (RID).

Code Maritime International de Marchandises Dangereuses (IMDG).

Régulations de l'Association de Transport Aérien International (IATA) relatives au transport de marchandises dangereuses par voie aérienne.

GLOSSAIRE:

CAS: Service de Résumés Chimiques

DL50: Dose Létale Moyenne

IARC: Agence Internationale pour la Recherche du Cancer

CL50: Concentration Létale Moyenne

TDLO: Dose Toxique Minimale

TLV: Valeur Limite Seuil

LDLO: Dose Létale Minimale

TWA: Moyenne Pondérée dans le temps

CE50: Concentration Effective Moyenne

CI50: Concentration Inhibitoire Moyenne

STEL: Limite d'Exposition de Courte Durée

BOD: Demande Biologique en Oxygène

REL: Limite d'Exposition Recommandée

VLA: Valeur Limite Environnementale

PEL: Limite d'Exposition Autorisée

NP: Non Pertinent

BEI: Index d'Exposition Biologique

Modifications par rapport à la version précédente: Actualisation REACH

Les informations données dans ce document ont été compilées à partir des meilleures sources d'information existantes et conformément aux dernières connaissances disponibles et normes en vigueur sur la classification, emballage et étiquetage de substancies dangereuses. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

SOUFRE CHARGÉ CUPRIQUE BOB

Date: 27/02/ 2013

Page 4 de 4